

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 avril 2025

SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT - (N° 1102)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS542

présenté par
Mme Vidal, rapporteure

ARTICLE PREMIER

I. – À l'alinéa 6, supprimer les mots :

« des personnes ».

II. – En conséquence, au même alinéa, après le mot :

« particuliers »,

insérer les mots :

« des personnes, notamment ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.